

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de		e permis		Date d'inspection		
ulienne Comeau 2020095					Le 14 juin 2022		
Nom de l'établissement					Numéro de	e téléphone	
Garderie Bourgeoys 2					(506) 727-6883		
Adresse							
248 rue Marguerite Bourgeoys Caraquet NB E1W 1A4							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Sylvie Richardson			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur.		25(e)		14 juin 2022		14 juin 2022	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
Commentaires généraux							
Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-per- - Les documents affichés à la porte sont conformes. Pendant ma surveillance, j'ai envoyé par courriel le numér- - Les dossiers financiers sont tenus sur les lieux d'exploiter. - Les dossiers des incidents des enfants sont complets. Pendant ma surveillance, j'ai pu observer les enfants en jer	ro et nom o ation.			e en a	ssurance d	le la qualité.	
r endant ma surveillance, jai pu observer les enlants en j	eu libie.						
original signé par Sylvie Richardson			Le 14 juin 2022				
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e Da	ate					
original signé par Julienne Comeau			Le	e 14 ju	in 2022		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée							